

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6746</b>	De <b>Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe</b> ( La République en Marche - Eure )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > bois et forêts	<b>Tête d'analyse</b> > Filière bois et exportations de grumes de chênes	<b>Analyse</b> > Filière bois et exportations de grumes de chênes.
Question publiée au JO le : <b>27/03/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>15/05/2018</b> page : <b>4042</b>		

### Texte de la question

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les enjeux liés à l'approvisionnement des scieries et l'exportation importante de grumes de chênes. En effet, la Fédération nationale du bois (FNB) ainsi qu'une scierie de la circonscription dont elle est l'élu(e) l'ont alerté quant aux dangers pesant sur une filière souffrant de ces exportations. Selon leur rapport, le niveau d'export de grumes à la fin de l'année 2017 représente 24 % de la récolte nationale. Aussi, la Chine a décidé de réduire fortement l'exploitation de ses forêts et achète aujourd'hui 50 % de ses grumes de chêne en France, contre 4 % en 2007. L'extension de la labellisation et le développement de la contractualisation sont des solutions envisagées. Mais le « label UE » ne concerne pas aujourd'hui les forêts privées et la contractualisation sur le chêne entre la profession et les coopératives reste faible. Cette filière peut largement se développer et créer de nouveaux emplois, notamment dans les territoires ruraux. Mais c'est aujourd'hui la perte d'emplois, due à une baisse de l'activité, qui est crainte. Aussi, elle le remercie de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre, notamment pour la forêt privée, afin de garantir l'approvisionnement des scieries en chêne.

### Texte de la réponse

Les professionnels de la première transformation du bois -notamment les scieries de chêne- connaissent, depuis plusieurs années, des difficultés d'approvisionnement en matière première. Au regard de cette conjoncture, la mise en place du « label UE » par l'office national des forêts participe de la volonté de pérenniser l'outil de transformation du bois et d'assurer un développement équilibré de la filière forêt-bois dans son ensemble. Afin de résoudre les difficultés d'approvisionnement soulignées par la fédération nationale du bois, le Gouvernement a décidé d'engager des actions structurantes pour permettre de maintenir le tissu industriel de transformation du bois et répondre au double objectif de création de richesse nationale et d'emplois dans les territoires ruraux. La mission d'appui à la clarification de l'organisation de la filière forêt-bois confiée à M. Jean-Yves Caultet en début d'année 2018 resserrera les liens entre les différents acteurs de la filière. Leur rapprochement permettra d'améliorer la qualité du dialogue entre les familles professionnelles de l'amont à l'aval dans la perspective, in fine, de développer cette filière d'avenir, levier majeur de création de valeur ajoutée, de services environnementaux, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique. C'est également dans cet esprit que France bois forêt (pour l'amont) et France bois industries entreprises (pour l'aval) ont été invités à travailler avec France bois régions à l'élaboration d'un plan de la filière « feuillus » d'ici la fin du mois de mai. Ce plan, dans ses modalités opérationnelles, aura pour objectif de transformer la filière « feuillus » pour créer davantage de valeur et identifier les axes de transformation nécessaires pour faire face à la concurrence et gagner en compétitivité. Il sera



assorti d'engagements des acteurs économiques les uns vis-à-vis des autres, précisera les objectifs à atteindre en termes notamment de montée de gamme des produits ou de contractualisation à horizon de 5 ans. Concomitamment à cette démarche fédératrice, les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation travaillent à un nouveau dispositif de financement, conçu avec Bpifrance, et qui sera mis en œuvre prochainement dans le cadre du grand plan d'investissement. Il permettra de soutenir l'investissement dans l'outil industriel de transformation du bois par l'attribution de prêts avec différé d'amortissement du capital durant la période de montée en puissance des équipements de production. Enfin, afin d'apporter une réponse aux entreprises de sciages de chêne connaissant des difficultés avérées d'approvisionnement, les services de l'État en région réunissent localement l'ensemble des parties prenantes pour partager un diagnostic et identifier les solutions à mettre en œuvre à partir, notamment, d'engagements pris réciproquement entre les acteurs économiques.